
Adresse de la société populaire de Bruyères (Vosges), lors de la séance du 26 brumaire an III (16 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Bruyères (Vosges), lors de la séance du 26 brumaire an III (16 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 289;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18252_t1_0289_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Le trois brumaire l'an troisième de la République une indivisible et démocratique.

Suivent 46 signatures.

h'

[*La société populaire de Carouge à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (37)

Citoyens Représentants,

La société populaire de Carouge vous remercie d'avoir envoyé dans le département du Mont-Blanc le représentant du peuple Gauthier.

Il a mis en exercice la justice, la probité et toutes les vertus.

Il a ramené la confiance et la sécurité parmi les bons citoyens; sa sagesse a distingué les ambitieux intrigants et sa fermeté les a déjoués. Il a rectifié et fixé l'esprit public en développant d'avance les principes de votre adresse au peuple.

Nous remercions la Convention nationale de cette adresse, ses principes sont les nôtres; elle doit être le point de ralliement de tous les français, et le fanal qui au travers des flots révolutionnaires doit diriger le vaisseau de la République; faites le entrer, représentants du peuple, d'une main hardie, dans le port, l'écume impure des agitateurs doit-elle en arrêter la marche majestueuse?

J. ANTHONIOZ, *président*.

i'

[*La société populaire de Bruyères à la Convention nationale, le 23 vendémiaire an III*] (38)

Citoyens Représentants

Vous avez abattu par votre courage l'infâme triumvir, mais ses sectateurs impies respirent encore. Tourmentés de la soif du crime, ces hommes de sang et de boue s'agitent et se remuent en tous sens pour corrompre la morale publique et distraire le peuple français de l'attachement et de la confiance qu'il doit à ses représentants. Mais leurs criminels efforts seront impuissants, et la justice terrible du peuple frappera tôt ou tard cette horde de scélérats suscitée et vomie par ses féroces ennemis. Que l'adresse sublime, que vous venez d'adresser à ce même peuple qui ne sait qu'idolâtrer la République, et les vertus qu'elle met à l'ordre du jour; que cette adresse que nous avons couverte d'applaudissements et d'actions de grâce devienne l'arrêt de mort de tous ces êtres immoraux et liberticides, en nous traçant les caractères auxquels nous reconnaitrons leur trahison et leur perfidie. Guerre éternelle aux

intrigants, aux factieux, aux meneurs, aux fripons, aux égoïstes, comme aux tyrans; point de Plaine, point de Montagne, rien que la Convention; la Convention toute entière, tel est citoyens Représentants notre seul cri de ralliement, tel est le seul point où nous dirigeons notre obéissance comme le seul centre où nous réunissent notre amour et notre dévouement pour des législateurs qui servent si bien la cause que nous défendrons jusqu'à la mort.

La cause sacrée de l'égalité et de la liberté.

Vive la République, vive la Convention nationale.

Suivent 70 signatures.

j'

[*La société populaire d'Aurignac à la Convention nationale, s. d.*] (39)

Citoyens Représentants,

Votre adresse sublime et consolante au peuple français rétablit enfin sur le sol de la liberté inondé de larmes et de sang, le règne de la justice et des principes. Les monstres que la massue de nos hercules a terrassés ne vomiront plus leur rage sur l'innocence et l'erreur et le crime et la trahison poursuivis sans relâche sous quelque masque dont ils se couvrent, dans quelques lieux qu'ils se cachent n'échapperont plus au chatiment qu'invoquent sur leurs têtes les lois outragées et le cri des bons citoyens.

La société populaire d'Aurignac constamment attachée à ces principes immuables d'un bon gouvernement les a vus avec transport, consignés dans votre proclamation, et on vous redit qu'en y perseverant les scélérats qui cherchent à entraver la marche rapide du char de la Révolution seront écrasés sous ses roues ou contraints à abjurer leurs detestables machinations.

Continués, Pères de la patrie, la tâche honorable et pénible de fixer le bonheur au milieu d'un peuple que n'ont point découragé de traverser et de sacrifier sans nombre par le même moyen que vous avez employé pour fixer la gloire dans vos sages et courageuses délibérations que les intrigants, les ambitieux et les fripons palissent et sechent d'effroi à l'aspect du glaive toujours suspendu sur leurs têtes, mais que les citoyens probres et vertueux rassurés par leur loyauté et leur civisme s'élèvent avec confiance à la jouissance de tous leurs droits.

Soiez imperturbables sur le mont sacré, de là, foudroyés d'une main les esclaves des tyrans coalisés, de l'autre renversés tous les trônes que des factieux voudraient placer à la hauteur de la Convention, foulés sous vos pieds tous ces obscurs conspirateurs qui ourdissent dans le secret, leurs trames criminelles et liberticides; et restés à vos postes. Jusqu'au tems où vos

(37) C 326, pl. 1419, p. 6.

(38) C 326, pl. 1419, p. 10.

(39) C 326, pl. 1419, p. 14.